



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

métaux

Question écrite n° 38283

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les risques liés à l'approvisionnement en « métaux mineurs » nécessaires à de nombreuses technologies d'avenir. Elle lui rappelle que les métaux dits critiques ou rares, revêtent un caractère stratégique pour l'économie nationale dans la mesure où ils sont présents dans beaucoup de produits de consommation technologiques à haute valeur ajoutée, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. Mais la concentration géographique de certains gisements de production génère des risques au niveau de l'approvisionnement, car certains pays producteurs en position monopolistique ont adopté des orientations restreignant leurs échanges commerciaux de matières stratégiques. Elle estime, que pour sécuriser son approvisionnement et la compétitivité de ses entreprises, la France doit réduire durablement les prix à l'importation par la diversification de ces approvisionnements, et agir pour diminuer le coût des matières premières dans les produits finaux par un soutien actif à la R et D (recyclage, substitution, économies de matières). Elle aimerait donc connaître son sentiment sur ces propositions.

### Texte de la réponse

L'ensemble des métaux dits critiques ou rares revêtent effectivement un caractère stratégique pour l'économie nationale en raison de leur présence de plus en plus forte dans les produits à haute valeur ajoutée et dans les équipements de pointe. La sécurisation des approvisionnements et de la compétitivité des entreprises fait l'objet d'une politique d'ensemble relevant du ministère du redressement productif, qui préside notamment le Comité pour les métaux stratégiques (COMES). Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) pour sa part se mobilise au travers de la politique engagée en matière d'économie circulaire, qui permet d'agir à la fois sur la durabilité et la recyclabilité des produits. Afin de mettre les ambitions au plus haut niveau dans ce domaine, l'économie circulaire a été l'une des quatre priorités de la conférence environnementale de septembre 2013. Cette conférence a donné lieu, concernant l'économie circulaire, à une « feuille de route de sortie » comportant douze mesures couvrant tous les principaux aspects opérationnels de la problématique. Parmi ces mesures : - la définition d'une stratégie d'utilisation des ressources et des objectifs de long terme avec la sélection d'indicateurs nationaux de suivi de la mise en oeuvre de l'économie circulaire en France ; - l'encouragement à l'éco-conception des produits ; - l'accompagnement des entreprises et des collectivités locales dans cette transition, notamment par l'encouragement à l'innovation et l'expérimentation ; - la conservation des ressources sur le territoire, notamment par la limitation de la fuite des métaux stratégiques présents dans nos déchets par les mesures inspirées du Comité des métaux stratégiques, dont un reporting systématique sur les métaux stratégiques et terres rares dans les filières REP concernées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

**Circonscription :** Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38283

**Rubrique :** Matières premières

**Ministère interrogé :** Redressement productif

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9883

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3221